

COMPAGNIE DU **MOISSAC**

UNITE
Brigade

CODE UNITE **04792** PROCES-VERBAL N° **522/1990**

D'ENQUETE

PRELIMINAIRE

307189

NUMERO	N° FEUILLET
27	1/1

NATURE PRECISE DES FAITS - REFERENCE

Audition de témoin suite à des signaux lumineux dans le ciel.

Renseignement administratif.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **R** **R** , Gendarme, APJ, à la Compagni de , en résidence à

VU L'ES ARTICLES **RARELKA** 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénal.

RAPPORTER LE / CHERER LES COUVANTIS QUE NOUS AVONS ECRIT D'UN, APPELANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
LE JOUR **vingt quatre août mil neuf cent quatre vingt dix**, se présente au bureau de notre brigade:

Monsieur C , **C** , né le _____ à _____
DEMEURANT _____
, fils de _____
marié, agent maritime, de nationalité française.

Cette personne désire faire une déclaration, suite à des phénomènes anormaux qu'elle a remarqué dans le ciel le 23 août 1990 à 23 heures 10 minutes, sur la commune de _____, au lieu dit _____.

Nous avons pris contact avec la brigade de Gendarmerie de _____ . Cette unité, nous a fait connaître, que le lieu désigné par le témoin se trouve sur sa circonscription.

Après audition de l'intéressé, nous transmettons le présent proces verbal, à la brigade de Gendarmerie de _____, pour continuation de l'enquête.

- 1 Monsieur le Procureur de la République
- 1 Monsieur le Préfet

28 août 1990

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Colonel, Commandant
la Légion Languedoc
Roussillon.

- 1 Monsieur le Général Commandant la 4 EME Région Aérienne
- 2 ~~Monsieur le~~ Monsieur le Ministre de la Défense
- 2 ~~Monsieur le~~ Direction Générale de la GENDARMERIE NATIONALE.

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCES-VERBAL D'AUDITION
DE TMOIN

Résidence:

N° PV/AN
00522/90N° PIECE
01N° FEUILLET
1

ANALYSE ET REFERENCES:

90307189/1

Renseignements confidentiels.

Ce jour : vingt quatre août mil neuf cent quatre vingt dix
à : quinze heures et cinquante huit minutes
nous soussigné : R , R , gendarme de la Compagnie de ,
en résidence à , agent de police judiciaire,
vu les articles: 20 et 75 à 78 du C.P.P.

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,
entendons séparément la personne dénommée ci-dessous:
C C , 50 ans,
né le à ,
demeurant

marié, Agent maritime, nationalité française,
qui déclare le vingt quatre août mil neuf cent quatre vingt dix
à seize heures et une minute:"-----

----le 23 août 1990 à 23 h 10 dans la descende du col
à 3 Km environ de la commune de -----

----j'ai vu un éclat lumineux très vif de couleur blanche, très brillant, qui se
répétait environ toutes les trois secondes mais de façon irrégulière, ceci
pendant 35 à 40 secondes. IL SE déplaçait, à grande vitesse, du Nord au Sud.-----

----Sa trajectoire n'était pas rectiligne. En arrivant sur l'horizon il a tourné
soudainement vers l'Est, à une très grande vitesse.-----

----Au moment des faits les conditions météorologiques étaient: temps clair, pas
de vent, ciel très clair, visibilité parfaite, la température était environ de
12 degrés.-----

----Je peux affirmer que cela n'était pas un avion, j'ai l'habitude d'observer
le ciel de part mon métier j'ai une expérience importante des moyens de
transports et de signalisation.-----

A , le vingt quatre août mil neuf cent quatre vingt dix, à-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.